



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nécessité de mieux accompagner les familles dans un deuil périnatal

Question écrite n° 12901

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité de mieux accompagner les familles qui subissent un deuil périnatal. Chaque année, à peu près 7 000 familles font face à une telle épreuve. Cela toucherait environ une famille sur 50. En dépit de ces chiffres et malgré une avancée significative en 2021 et la possibilité d'inscrire le nom de l'enfant sur le livret de famille, la mort de ces bébés reste un profond tabou. Des témoignages parviennent à M. le député de parents complètement livrés à eux-mêmes au sein des maternités, tant sur le plan psychologique que sur le plan administratif, avec notamment un défaut d'information sur leurs droits, sur les arrêts de travail consécutifs ou les congés maternité par exemple. Il semble nécessaire qu'un meilleur accompagnement soit délivré par les soignants, qu'ils soient mieux formés sur le sujet. Un suivi psychologique devrait également être systématiquement proposé aux familles endeuillées. Plus largement, il y a également nécessité qu'une meilleure information soit délivrée dans toute la population pour qu'y compris l'entourage, les proches, soient mieux armés pour faire face à ce deuil. Il lui demande quelles dispositions sont prévues pour mieux prendre en compte ces tristes réalités.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12901

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10145

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)